

Les vols et tentatives de vol *sans* violences ni menaces

Le Code pénal français définit le vol comme « la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » (article 311-1) et distingue le vol simple du vol aggravé. Les circonstances aggravantes prévues pour un vol dans le Code pénal sont très nombreuses : par exemple, faire usage de violences sur autrui avant, pendant ou après le vol, avoir le visage masqué pendant les faits, commettre le vol à plusieurs, etc. Chacune de ces circonstances peuvent se cumuler pour qualifier le vol. Les sanctions dépendent de la qualification délictuelle ou criminelle du vol aggravé. Les vols dont il est question dans ce chapitre correspondent aux vols ou tentatives de vol commis sans violences ni menaces ayant visé des biens possédés par les personnes (ce qui exclut les vols à l'étalage) : par exemple, vol par un pickpocket (« vol à la tire »), vol d'un portefeuille, d'un sac, d'un manteau, d'un téléphone portable ou de tout autre bien personnel dans un lieu public (restaurant, vestiaire) ou sur le lieu de travail ou d'étude en présence ou non de la victime. Il ne s'agit pas exclusivement de vols simples au sens de la loi car ils peuvent avoir été commis à plusieurs ou assortis d'autres circonstances aggravantes.

En 2018, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 967 000 – soit 1,8 % – déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces. Parmi ces victimes, 70 % ont effectivement subi un vol et pas seulement une tentative. La plupart des vols sans violences ni menaces sont commis

à l'insu de la victime (en sa présence ou non), par conséquent il est vraisemblable qu'une part potentiellement importante de tentatives ne soient tout simplement pas constatées par les victimes elles-mêmes.

En 2018, les femmes représentent 48 % des victimes. La multivictimation - mesurée comme la part de victimes ayant subi plusieurs vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces dans l'année - a concerné en moyenne une victime sur douze sur la période 2016-2018.

Sur la période 2006-2009, le nombre annuel moyen de victimes de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces avoisinait ou dépassait le million et la part de victimes dans la population dépassait les 2,0 %. Il a ensuite baissé à partir de 2010 pour atteindre 847 000 victimes (1,7 % de la population des 14 ans ou plus) en 2011. En 2015 et en 2016, le nombre de victimes de vol ou tentatives de vol sans violences ni menaces marque le pas par rapport aux niveaux observés sur les périodes précédentes. Si en 2017, les vols sans violences ni menaces ont fortement augmenté par rapport aux périodes précédentes, 2018 retrouve son niveau de 2014. Le nombre de victimes repasse sous la barre des 1 million et la proportion de victimes est estimée à 1,8 %.

Vols et tentatives de vol sans violences ni menaces - indicateurs annuels (hors vols dans les résidences ou liés aux véhicules)

	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018
Victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces	1 105 000	...	969 000	798 000	753 000	1 096 000	967 000
Proportion de victimes parmi les 14 ans ou plus (%)	2,2	...	1,9	1,5	1,5	2,1	1,8
Part de victimes effectivement volées (%)	86	...	83	78	81	81	70
Part de femmes parmi les victimes (%)	51	...	47	46	52	56	48
Part de jeunes (14-29 ans) parmi les victimes (%)	53	...	41	47	40	44	40
Part de multivictimes ¹ parmi les victimes (%)		...				9*	8**

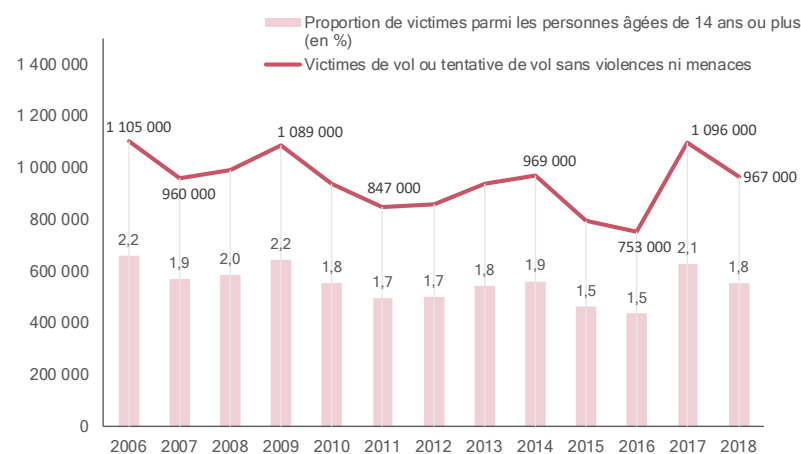
* Moyenne sur la période 2015-2017.

**Moyenne sur la période 2016-2018

1. Les multivictimes désignent les personnes ayant subi plusieurs vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces au cours d'une année donnée.

Lecture • Parmi les personnes de 14 ans ou plus, 967 000 (soit environ 1,8 %) déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces en 2017. Parmi ces victimes, 70 % ont été effectivement volées.

Nombre annuel de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces et proportion de victimes dans la population entre 2006 et 2018



Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Lors des vols sans violences ni menaces, la confrontation avec les auteurs n'est pas aussi systématique que lors des vols violents, néanmoins elle reste majoritaire. En moyenne entre 2016 et 2018, 57 % des victimes de vol sans violences ni menaces ont vu le ou les voleurs. Dans les autres cas (43 %), les victimes n'ont aucune information sur les auteurs.

Dans l'ensemble, dans 42 % des cas décrits sur la période 2016-2018, les victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces rapportent qu'il n'y avait qu'un seul voleur. Dans un cas sur cinq, il y en avait plusieurs.

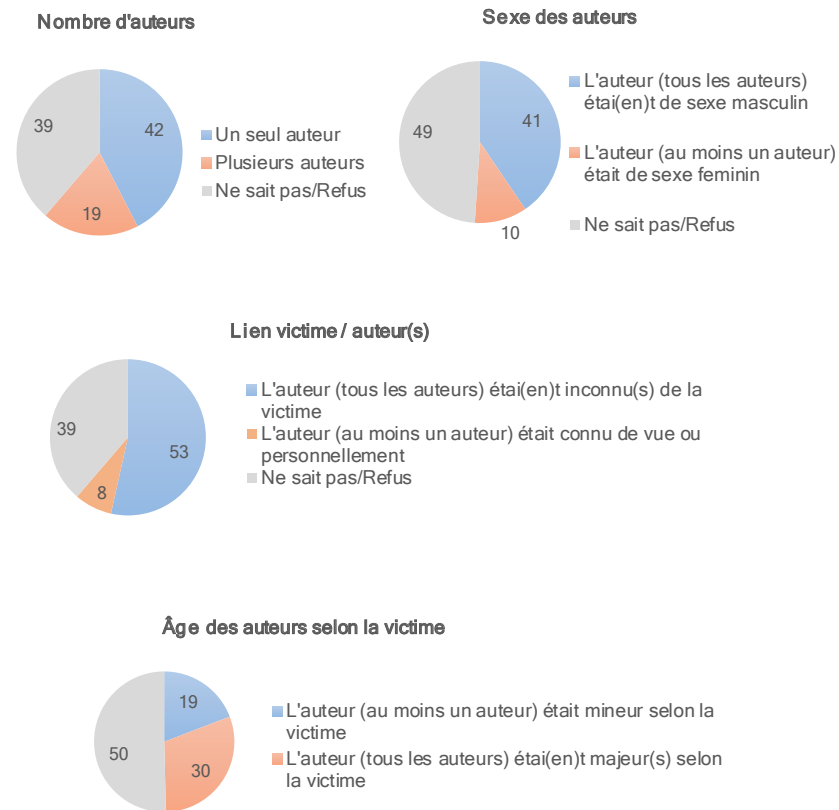
Qu'il soit seul ou plusieurs, les auteurs sont le plus souvent tous totalement inconnus des victimes (53 %). Néanmoins, une victime sur douze (8 %) déclare qu'elle connaissait de vue, voire personnellement, l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs.

En moyenne entre 2016 et 2018, 41 % des victimes déclarent que l'auteur – ou les auteur(s) – étai(en)t exclusivement de sexe masculin. Dans 10 % des cas décrits, l'auteur est une femme ou bien il y a au moins une femme parmi les auteurs.

Les enquêtés sont également interrogés sur l'âge approximatif des auteurs. En moyenne entre 2016 et 2018, 19 % des victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs s'ils

étaient plusieurs – était mineur. Trois sur dix (30 %) estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – étai(en)t majeur(s). Les autres victimes (50 %) n'ont pas vu la personne ou les personnes qui ont commis les faits ou bien ne sont pas en mesure de se prononcer sur l'âge de leur(s) agresseur(s).

Information sur les auteurs (en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 19 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces déclarent qu'elles ont été volées par plusieurs personnes.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Interrogées sur les circonstances du vol¹, 38 % des victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces déclarent en moyenne sur la période 2016-2018 que l'objet volé se situait sur elle au moment des faits (pickpocket), 25 % déclarent que l'objet était à proximité (exemple : vol de portable posé sur une table à une terrasse de café), 19 % déclarent que le vol s'est déroulé en leur absence, par exemple dans leur bureau, dans un vestiaire ou dans un casier. Enfin 22 % des victimes indiquent qu'elles ne se sont rendu compte de rien.

Parmi les atteintes étudiées dans l'enquête, les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces constituent ainsi l'atteinte la moins fréquemment subie dans l'environnement immédiat de son domicile.

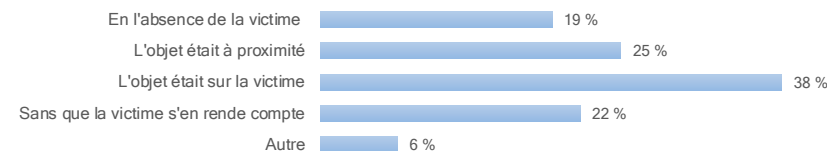
Plus encore que les vols violents, les vols et tentatives de vols sans violences ni menaces surviennent principalement en journée (74 % en moyenne sur la période 2016-2018) et se répartissent uniformément entre jours de semaine et jours de week-end.

Les vols sans violences ni menaces se rencontrent majoritairement dans les espaces publics ou ouverts au public. En moyenne sur la période 2016-2018, 23 % des victimes ont subi le vol (ou la tentative) dans les transports en commun, 23 % dans la rue et 18 % dans un établissement commercial. Les vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces survenus sur le lieu de travail ou d'études (collège, université, etc.) des victimes représentent 15 % des cas décrits. Enfin, une part importante de victimes (15 % en moyenne sur la période 2016-2018) déclarent que les faits se sont déroulés dans un autre lieu (les enquêtés citent notamment la plage, une gare, un aéroport, etc.). La très grande majorité des victimes ont été volées hors de leur quartier ou village de résidence (73 % en moyenne sur la période 2016-2018).

1 Les circonstances listées dans l'enquête ne sont pas exclusives les unes des autres, les victimes peuvent en effet citer plusieurs circonstances parmi celles proposées, c'est pourquoi les proportions présentent un total supérieur à 100%.

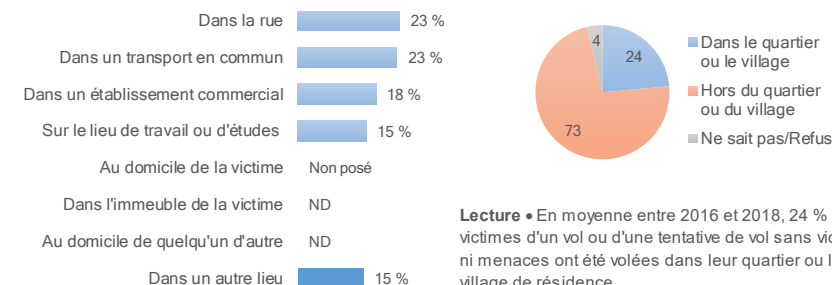
Mode opératoire
(en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)

« Ce vol ou tentative de vol s'est déroulé ? » Plusieurs réponses possibles



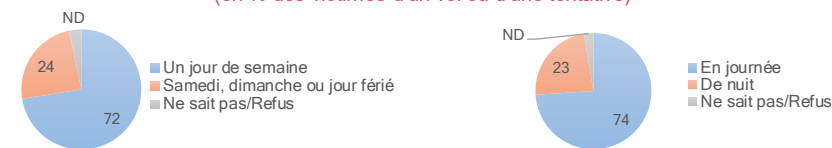
Lecture • En moyenne sur la période 2016-2018, 38 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces déclarent que l'objet volé était sur elle.

Lieu des faits
(en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 24 % des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces ont été volées dans leur quartier ou leur village de résidence.

Moment des faits
(en % des victimes d'un vol ou d'une tentative)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 23 % des victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces ont été volées de nuit.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

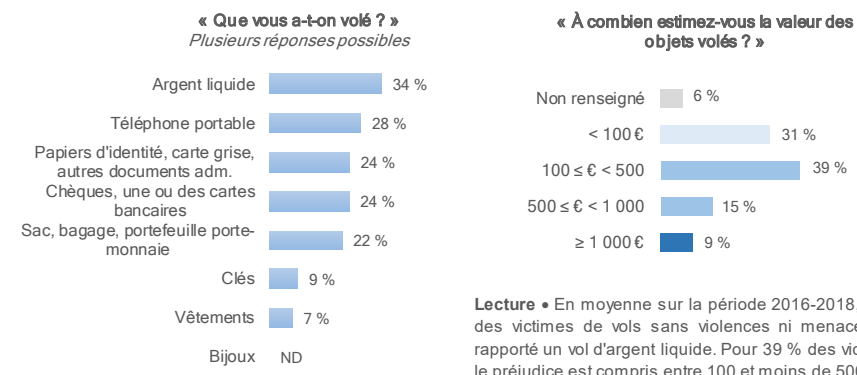
Parmi les objets volés les plus fréquemment cités par les victimes de vol sans violences ni menaces (hors tentatives), on trouve : l'argent liquide (cité par 34 % des victimes en moyenne sur la période 2016-2018), le téléphone portable (28 %), les papiers d'identité, carte grise ou autres documents administratifs (24 %), des chèques ou une ou des cartes bancaires (24 %) ou encore un sac, bagage, portefeuille ou porte-monnaie (22 %), des clés (9 %) ou encore des vêtements (7 %) pour ne mentionner que les objets cités par plus de 5 % des victimes.

En moyenne sur la période 2016-2018, 6 % des victimes de vol sans violences ni menaces (hors tentatives) ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de donner une estimation du préjudice qu'elles ont subi. Près de trois victimes sur dix estiment qu'il est inférieur à 100 €. Pour 39 % des victimes, les voleurs ont emporté un butin d'une valeur comprise entre 100 et moins de 500 €. Les préjudices plus élevés sont moins fréquents : 15 % des victimes déclarent que la valeur des objets volés est comprise entre 500 et moins de 1 000 € et enfin une victime sur dix a subi un préjudice supérieur ou égal à 1 000 €.

Selon que les victimes ont effectivement été volées ou non, le comportement de signalement à la police ou à la gendarmerie est significativement différent. Dans le cas de simple tentative, la presque totalité des victimes (95 % en moyenne sur la période 2016-2018) déclarent ne pas s'être déplacées

dans un commissariat ou une gendarmerie pour faire un signalement. Dans le cas d'un vol « abouti », commis sans violences ni menaces, une part importante – près d'une victime sur deux (51 % en moyenne entre 2016 et 2018) – n'a pas non plus fait cette démarche. Finalement, deux victimes de vol sur cinq ont déclaré avoir formellement déposé plainte. Le dépôt de plainte est évidemment plus fréquent quand le préjudice est élevé. Ainsi, en moyenne sur la période 2016-2018, 73 % des victimes ayant subi un préjudice supérieur ou égal à 500 € ont déclaré avoir déposé plainte.

Préjudice matériel
(en % des victimes d'un vol)

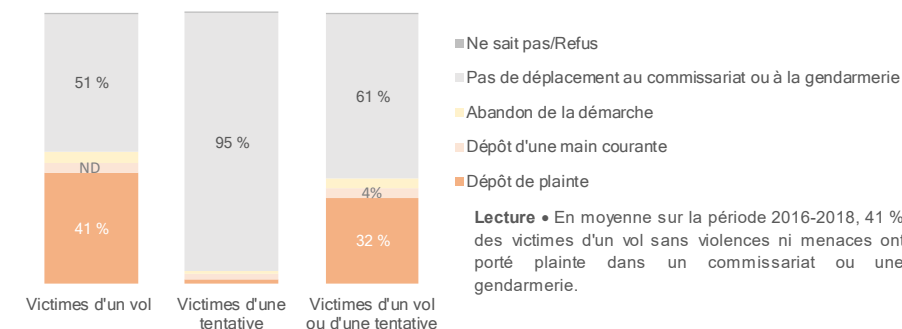


Lecture • En moyenne sur la période 2016-2018, 34 % des victimes de vols sans violences ni menaces ont rapporté un vol d'argent liquide. Pour 39 % des victimes le préjudice est compris entre 100 et moins de 500 €.

ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Note • D'autres objets sont volés, seuls les objets cités par 5 % ou plus des victimes sont représentés.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Lecture • En moyenne sur la période 2016-2018, 41 % des victimes d'un vol sans violences ni menaces ont porté plainte dans un commissariat ou une gendarmerie.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne, chaque année entre 2016 et 2018, 1,8 % des personnes âgées de 14 ans ou plus (soit 1 sur 55) ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences physiques ni menaces. Ce taux de victimation moyen présente des disparités géographiques et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » permet de préciser.

La proportion de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces dans la population est très supérieure à la moyenne en Île-de-France (3,3 % en moyenne sur la période 2016-2018). Les écarts entre les autres régions sont nettement moins marqués. Pour quatre régions, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

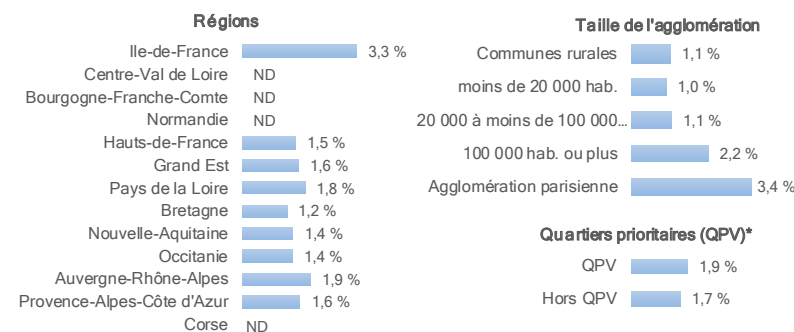
L'agglomération parisienne se distingue nettement des autres avec une proportion annuelle moyenne de victimes de vol à 3,4 % sur la période 2016-2018. Dans les autres grandes agglomérations (100 000 habitants ou plus), la proportion de victimes est à 2,2 %. Dans les autres territoires – communes rurales, petites et moyennes agglomérations – les vols sans violences ni menaces sont moins fréquents.

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. Comme pour les vols violents, les jeunes et plus particulièrement les

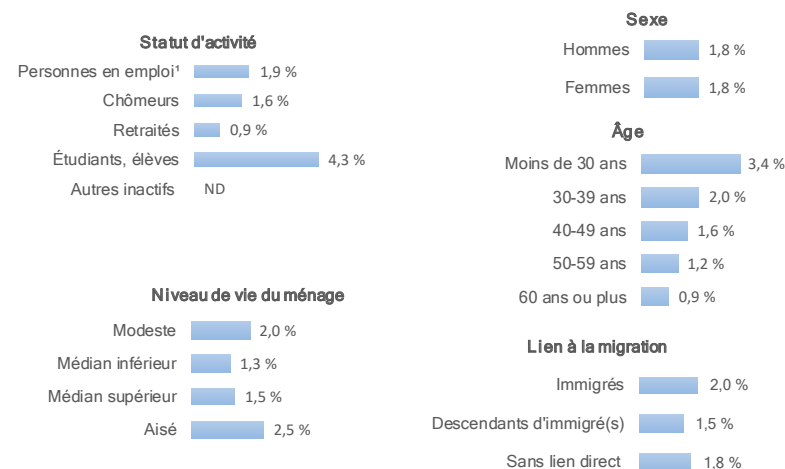
étudiants et élèves, sont de loin les catégories de population les plus touchées : sur la période 2016-2018, chaque année en moyenne 3,4 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans (1 sur 30) et 4,3 % des étudiants, collégiens ou lycéens (1 sur 25) déclarent avoir été victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces.

En matière de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces, le taux de victimation des hommes est identique à celui des femmes sur la période 2016-2018 (1,8 % en moyenne annuelle) et n'est pas significativement différent entre descendants d'immigré(s), immigrés et personnes ni immigrées, ni descendantes directes d'immigrés. Enfin, la proportion de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces apparaît plus élevée parmi les personnes appartenant aux ménages les plus aisés (2,5 % en moyenne entre 2016 et 2018 contre 1,3 % à 2,0 % dans les autres catégories de ménages).

Proportion de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces selon les caractéristiques du lieu de résidence



Proportion de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces selon les caractéristiques socio-démographiques



*les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV; les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

Lecture • En moyenne, chaque année entre 2016 et 2018, 3,2 % des personnes de 14 ans ou plus vivant en région parisienne ont déclaré avoir été victimes d'un vol sans violences ni menaces.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Sources • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.